
Commission « Aide administrative » : p.11
Parking de la mairie : p. 13
Ouverture de l'école en protocole sanitaire : p.14

CAMI DE ROUNDO

Le magazine trimestriel de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



Table des matières

Actualités municipales

Le mot du maire.....	3
Conseil municipal du 18 décembre 2019.....	4
Conseil municipal du 9 mars 2020.....	6
Conseil municipal du 25 mai 2020.....	8
Résultats des élections municipales.....	9
Vos élus – l’organigramme.....	10
Nouvelle commission, aide administrative.....	11
Bibliothèque.....	11
Le budget primitif 2020.....	12
Projet de parking à la mairie, voirie.....	13
Ouverture de l’école avec protocole sanitaire....	14
Démarches administratives, identité.....	15
Commémoration du 14 juillet 1789.....	16

Associations

Gymnastique Montesquirienne.....	17
Festival d’orgue de Barbarie.....	18
SD Swing.....	19
Nouvelle association : Shanti Yoga.....	19
ACCA, chasse agréée.....	20

Infos village

Calendrier des prochaines manifestations.....	21
Professionnels du village.....	21
Assistantes maternelles et divers.....	22

Infos pratiques

Abbé Régis L’Huillier.....	24
----------------------------	----

Page de couverture : extrait du dessin de Jean-Claude PERTUZÉ représentant le « cœur » du village (1990)

Directrice de la publication : Mme Nathalie FAURÉ. Membres : Mmes Alexandra CRIADO, Michèle DEHAYS, Emilie POUZAC, MM. Raymond ANDOUARD, Claude LAFON

Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous venons de traverser une période totalement inédite et encore aujourd'hui nous ne savons pas ce que sera demain.

*Je remercie les montesquiriennes et les montesquiriens pour leur civisme car j'ai constaté que lors du confinement les règles avaient été respectées. J'espère que vous avez bien appréhendé ce moment difficile, mais continuons à **respecter les gestes barrières**.*

C'est très sincèrement et très chaleureusement que je remercie en mon nom personnel et aussi au nom des conseillers municipaux les électrices et les électeurs qui m'ont renouvelé leur confiance. C'est avec humilité et beaucoup d'émotion que j'ai reçu votre message. Vous avez élu une équipe solidaire, motivée et consciente de la responsabilité que vous avez ainsi témoignée. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

La nouvelle équipe se met en place, vous trouverez dans les pages suivantes l'organisation des commissions et des délégués aux différentes structures.

J'ai décidé d'ouvrir l'école malgré un a priori défavorable et un protocole sanitaire contraignant. En effet le travail intense et minutieux des directrices de l'école (Mme Pontaut) et de l'ALAE (Mme Lafitte) secondées par les Atsem, les enseignantes, les animatrices, les agents techniques et les adjoints au maire a permis cette ouverture grâce aussi à la configuration des bâtiments scolaires et des nombreux sanitaires. Je les remercie toutes et tous et plus particulièrement les directrices.

La période budgétaire a été prolongée. Le compte administratif a été adopté le 9 mars et le budget primitif le 29 juin.

Les incontournables augmentations contenues dans ce budget doivent s'accompagner aussi d'une diminution des dépenses. La commission « Finances » va s'y employer. Une édition spéciale finances accompagne ce bulletin.

Le parking de la mairie, dans sa version actuelle, va être amélioré durant les vacances par les agents techniques. Vous trouverez des informations dans les pages suivantes.

Accessibilité des services de la mairie : cette opération consiste à installer un élévateur à l'intérieur du bâtiment dans la colonne des sanitaires. Nous n'aurons pas de subvention d'Etat cette année, elle sera renouvelée l'année prochaine.

Le conseil municipal a accepté l'élaboration du schéma directeur de gestion de l'assainissement pluvial de la commune proposé par le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA). Celui-ci concerne notamment le hameau d'En Serny, la rue de l'Ancien Petit Fossé et le hameau de Négra.

Un recensement des lieux où la végétation des particuliers déborde sur la voie publique a été réalisé. Un courrier personnel sera envoyé aux personnes concernées.

Concernant l'entretien du chemin de Ronde par les bénévoles « les mains vertes », une nouvelle méthode sera mise en place, un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

Le conseil municipal a approuvé le Plan local d'urbanisme (PLU) : Des modifications réglementaires et graphiques ont été apportées par rapport au document arrêté par le conseil municipal le 17 avril 2019.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.

Très cordialement à vous.

Claude LAFON

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 18 décembre 2019

Conseillère absente excusée : M. Denoy pouvoir à Ch. Bénazet.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2019

Approbation de l'assemblée à l'unanimité. (Ch. Bénazet et M. Denoy ne participent pas au vote car absentes excusées lors de ce conseil)

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019

Approbation de l'assemblée à l'unanimité. (M-L. Arnaud, Ch. Bénazet et J-L. Lucas ne participent pas au vote car absents excusés lors de ce conseil)

3 – Fixation des tarifs publics pour 2020

Les tarifs de l'ALAE et de la cantine sont inchangés. Ils sont calés sur l'année scolaire. Ils pourront faire l'objet d'une révision pour la rentrée scolaire 2020. Proposition d'une évolution des tarifs publics de 1% concernant la location de la salle des fêtes, le chenil communal, les cotisations du tennis et les concessions au cimetière et au columbarium.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

4 – Actualisation du coût de mise en accessibilité des services de la mairie, demande de subventions

Lors du conseil municipal du 14 novembre 2019, l'assemblée a décidé de demander une dérogation auprès de la DDT31 (Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne) pour décaler la mise en accessibilité de la mairie, prévu pour 2020 dans l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), en invoquant une trésorerie affaiblie suite à l'investissement conséquent pour la rénovation de l'école et également pour prioriser la réfection

de la toiture de la mairie. Après vérification auprès de la DDT31, il se trouve que la situation financière de la commune ne rentre pas dans les critères pour l'accord d'une dérogation. Une situation financière délicate est établie si la marge d'autofinancement courant est supérieure ou égale à 0,97 et le taux d'endettement est supérieur ou égal à 1,2. D'après les comptes clos 2018, la marge d'autofinancement communale est de 0,96 et le taux d'endettement communal de 0,86.

Proposition de réaliser la mise en accessibilité pour 2020 et de déposer la demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 2020.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

5 - Avenant n°3 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°4

L'avenant concerne la réfection de la gouttière du préau côté cour non prévu au marché. Au vu de son mauvais état, il a été décidé de profiter de la présence de l'entreprise de zinguerie sur le chantier pour intervenir. Le montant de la facture de l'entreprise Zanizinc de 1197,60 € TTC s'ajoute au montant initial de 44 794,80€ TTC et aux deux avenants précédents (12 388,56 € TTC + 2 088,60 € TTC), soit un coût total de 77 855,10 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent la mise en place d'une pompe de relevage dans la cage d'ascenseur pour les éventuels ruissellements des eaux pluviales de la cour, d'ajout de points d'eau extérieur, de déviation des anciennes tuyauteries de chauffage enterrées dans la cour et alimentant le bâtiment A et d'aménagement d'une arrivée d'eau pour un

évier et une machine à laver dans le local des ATSEM (au 1^{er} étage du bâtiment B, initialement prévu mais ne pouvant être mis en place car absence d'une bouche VMC, or une bouche VMC a bien été placée dans le local).

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

B - Urbanisme demandes :

4 - CUB : constructibilité 2 terrains, En Serny, RD16.

5 - DP : Benoît Vincent, piscine, Landon, chemin de Goudet.

6 - DP : Daniel Libres, création fenêtre de toit, Goudet, chemin de Goudet

Comptes-rendus de réunions

Réunion « gestion des eaux pluviales » du 15 novembre 2019 : réunion avec les différents acteurs concernant la compétence de gestion des eaux pluviales suite au transfert de compétence D1.1 « eaux pluviales » de la commune à Réseau 31 fin 2018. Points abordés : 1/ Contexte et problématique du secteur d'En Serny : Réseau 31 doit prendre connaissance de l'étude hydraulique réalisée en 2016 et proposera éventuellement un complément d'étude. 2/ Centre bourg : problématique d'un réseau pluvial sur une parcelle privée causant des remontées d'humidité dans une maison. 3/ Secteur Negra : la commune rappelle qu'occasionnellement des débordements sont présents sur ce secteur en raison des buses bouchées au niveau du passage de la Thésauque sous le canal du midi. 5/ Divers : Réseau 31 chiffre un schéma d'assainissement de gestion des eaux pluviales qui permettrait d'élaborer un plan des réseaux d'eaux pluviales existants du centre bourg et d'avoir une vision globale du fonctionnement des EP dans le centre bourg et plus globalement sur la commune (y compris En Serny) en l'état actuel et en situation future (urbanisation à prendre en compte).

Terres du Lauragais du 19 novembre 2019 : Le compte-rendu envoyé dès réception

Terres du Lauragais du 17 décembre 2019 : Le compte-rendu envoyé dès réception.

Centre communal d'action sociale (CCAS) du 20 novembre 2019 : traitement d'un dossier d'aide sociale et calendrier de distribution des colis de Noël

Commission « Finances » du jeudi 21 novembre : 1/ Analyse du bilan au 21 novembre 2019 : recettes réalisées : 620 042 € / dépenses réalisées : 680 582 € – 2/ Financement du groupe scolaire : présentation de deux simulations selon l'avancement des factures. Constat d'un déficit équivalent à la baisse de 200 000 € de subvention de l'État (DETR) et du conseil départemental. La banque a conseillé de recourir à de l'autofinancement pour compenser cette perte de subvention. Le financement du groupe scolaire prévoyait 300 000 € en autofinancement au départ, auxquels il faudra prévoir 150 000 € en plus.

Commission « Voiries » du jeudi 28 novembre : classement de la voirie communale pour constituer un atlas des chemins ruraux et des chemins communaux.

Informations diverses

Travaux de rénovation de l'école : un courrier a été adressé aux parents d'élèves pour les informer que le déménagement prévu avant les vacances de Noël est repoussé en janvier. La réception des travaux a été refusée à trois reprises.

Court de tennis : le court est momentanément fermé pour des raisons de sécurité. Un mat d'éclairage a été fragilisé par les récentes rafales de vents. Le SDHEG doit intervenir rapidement. Les travaux prévus ces dernières semaines ont été retardés par les mauvaises conditions climatiques.

Rapport d'analyses du laboratoire départemental 31 : 1/ conformité des eaux de consommation du robinet extérieur de l'école – 2/ conformité des prélèvements sur les tables du réfectoire et le gastronome – 3/ conformité du prélèvement sur choux fleur vinaigrette.

Séance du 9 mars 2020

Conseillères absentes excusées : M-L. Arnaud pouvoir à Ch. Bénazet.

Conseiller absent excusé : P. Carriere pouvoir à B. Larroche

Membres du CCAS absents excusés : R. Saffon pouvoir à J.L. Lucas ; L. d'Aldéguier, J. Navarret.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2019

Approbation de l'assemblée à l'unanimité. (M. Denoy ne participe pas au vote car absente excusée lors de ce conseil)

2 - Approbation des comptes administratifs 2019, commune et CCAS

2.1 - Approbation du compte administratif communal 2019 :

- En fonctionnement au 31 décembre 2019, les dépenses s'élèvent à la somme de 837 966,22 € et les recettes s'élèvent à la somme de 885 432,64 €, soit un excédent de clôture de 47 466,42 €.

- En investissement au 31 décembre 2019, les dépenses s'élèvent à la somme de 2 245 045,59 € et les recettes s'élèvent à la somme de 1 809 558,79 €, soit un besoin de financement de l'exercice de 435 486,80 €, reprise du solde d'exécution de 2018 de 216 475,39 €, **soit un solde de clôture de 219 011,41 €.**

Les restes à réaliser au 31 décembre 2019 : les dépenses s'élèvent à la somme de 356 764,35 € et les recettes s'élèvent à la somme de 125 645,73 €, **soit un besoin de financement de 231 118,62 €.**

Le besoin de financement global (clôture + reste à réaliser (RAR)) est donc de **450 130,03 €.**

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

2.2 - Approbation des comptes-administratifs du CCAS 2019 :

Au 31 décembre 2019, les dépenses s'élèvent à la somme de 2 664,81 € et les recettes s'élèvent à la somme de 2 679,80 €, soit un excédent de clôture de : 14,99 €.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

2.3 – Adoption des comptes de gestion du percepteur pour la commune et le CCAS :

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

2.4 - Approbation de l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

3 – Devis de coupe de bois au bois Barrat

Présentation du devis de la société Nicolas le BUCHERON pour les travaux de coupe à la forêt communale du bois Barrat, pour un tarif de 17,60 € / stère pour l'abattage et 17,60 € / stère pour le débardage, avec bois empilé à 1 mètre. Le volume est à confirmer.

Les arbres ont été préalablement marqués par les agents forestiers de l'office national des forêts (ONF) en charge de la gestion de la forêt communale. Il est proposé de couper 100 stères. Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

4 – Extension du réseau d'électricité à En Serny

Des administrés souhaitent réaliser une extension de réseau d'électricité pour desservir deux futures parcelles constructibles (E 462/857), située lieu-dit « En Counboul ». Ces parcelles seront issues de divisions parcellaires de fonds de jardins. Cette extension de réseau basse tension longeant la voie publique doit faire l'objet d'une décision communale.

Le syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEGH) en charge des extensions de réseau propose un devis à la commune pour rendre cette extension publique. Pour l'extension de 90 mètres, le coût des travaux en aérien s'élève à 7 200 € TTC avec

une participation communale de 4 650 € et le coût des travaux en souterrain s'élève à 16 200 € TTC avec une participation communale de 10 395 €.

La participation de la commune au coût des travaux n'est pas obligatoire. La commune a un intérêt à créer une extension de réseau dans ce secteur si elle prévoit de desservir une nouvelle zone constructible. Cependant, le futur plan local d'urbanisme en cours d'élaboration ne prévoit pas d'ouvrir une zone urbanisable au lieu-dit « En Counboul ».

L'assemblée est contre à l'unanimité pour une participation de la commune dans cette extension de réseau d'électricité qui prévoit de desservir uniquement deux habitations. Le coût des travaux reste à charge des lotisseurs.

5 - Avenant n° 3 du lot 13 pour la rénovation de l'école

Cet avenant fait suite au devis de l'entreprise AGR pour des travaux de reprise de peinture en fin de chantier. Le montant de ce devis de 1 440,00€ TTC s'ajoute au montant initial de 51 589,67 € TTC et aux deux avenants précédents (912,00 € TTC + 4 166,40 € TTC), soit un coût total de 56 668,07 € TTC.

L'assemblée à l'unanimité est contre cet avenant. La facture devra être imputée à l'entreprise ayant occasionnée ces travaux.

B - Urbanisme demandes :

- 3 : CUB : Division parcellaire, chemin de Coussacou.
- 4 : CUB : Création de 2 lots à bâtir, route départementale 16 à En Serny.
- 5 : CUB : Extension de la partie habitation, route de Villenouvelle.
- 6 : DP : Modification de façade, route départementale 16 à En Serny.
- 7 : DP : Installation de panneaux photovoltaïques, impasse des Rambals.
- 8 : DP : Changement de destination, En selve, route départementale 16.

9 : Permis d'aménager 2 terrains, route départementale 16 à En Serny.

Comptes-rendus de réunions

Terres du Lauragais du 28 janvier 2020 : Le compte-rendu envoyé dès réception.

Terres du Lauragais du 11 février 2020 : Le compte-rendu envoyé dès réception.

Terres du Lauragais du 25 février 2020 : Le compte-rendu envoyé dès réception.

SPEHA (syndicat des eaux) du 23 janvier 2020 : Le compte-rendu envoyé dès réception

Conseil d'école du 27 février 2020 : Les effectifs seront de 121 élèves pour la rentrée 2020-2021. Concernant la cantine, les parents souhaitent connaître les approvisionnements en circuits courts et demande s'il est prévu des repas végétariens. Concernant l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, les parents demandent s'il est possible de réaliser l'accueil sur la commune comme dans le passé, plutôt que sur Villefranche-de-Lauragais. La réponse apportée est qu'une réflexion sera menée. Tout en précisant que la compétence de l'accueil de loisir du mercredi après-midi a été transférée à la communauté de communes de Terres du Lauragais qui a porté le projet de construction d'un nouveau centre de loisirs. La création de ce nouveau centre a été calibrée en fonction des effectifs de chaque commune. Le retrait des communes pourraient compromettre l'équilibre financier de cette structure. Aussi, le retrait ne paraît pas simple.

Informations diverses

Adoption du Plan local d'urbanisme : l'adoption est reportée à une date ultérieure suite à l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Conseillère absente excusée : A. Criado.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

1 – Installation du conseil municipal

Claude Lafon procède à l'appel des conseillers. 14 conseillers sont présents : Raymond Andouard, Marie-Françoise Blind, Pascal Carrière, Christian Crouzil, Michèle Dehays, Nathalie Fauré, Patricia Fuser, Sylvain Gasc, Muriel Lacheroy, et Messieurs Claude Lafon, Benoit Larroche, Abdelrani Mahcer, Emilie Pouzac et Yoann Pradel. Alexandra Criado est absente et excusée.

C. Lafon déclare les élus installés dans leurs fonctions depuis le 18 mai 2020 conformément au décret publié au journal officiel du 15 mai 2020

2 - Election du Maire vote

Les votes se feront à bulletin secret et à la majorité absolue.

Pour le bon déroulement des votes, E. Pouzac et M. Dehays sont désignées assesseurs pour toute la durée des votes.

R. Andouard, doyen d'âge, procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

C. Lafon est candidat à sa propre succession. Il n'y a pas d'autre candidat.

C. Lafon est élu Maire à l'unanimité des présents (14 voix pour).

3 - Election des Adjoints au Maire vote

C. Lafon rappelle que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et d'un maximum correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5.

La commune disposait de 3 adjoints lors des délibérations antérieures. Au vu de ces éléments, le conseil fixe à 3 le nombre des adjoints.

N. Fauré est candidate au poste de première adjointe. Il n'y a pas d'autre candidat.

N. Fauré est élue à l'unanimité des présents (14 voix pour).

S. Gasc est candidat au poste de deuxième adjoint. Il n'y a pas d'autre candidat.

S. Gasc est élu à l'unanimité des présents (14 voix pour).

A. Mahcer est candidat au poste de troisième adjoint. Il n'y a pas d'autre candidat.

A. Mahcer est élu à l'unanimité des présents (14 voix pour).

4 - Nature des délégations accordées aux adjoints

N. Faure première adjointe est déléguée à l'urbanisme (contrôle des dossiers, avis à donner, liaison avec le service instructeur, contrôle des conformités).

S. Gasc deuxième adjoint est délégué aux travaux (gestion des travaux en régie ou par entreprise, diagnostics, proposition de solution technique, consultation des entreprises).

A. Mahcer troisième adjoint est délégué à la voirie (gestion des chemins communaux et ruraux, liaison avec Terres du Lauragais, veille sur l'état de la voirie, fossés, végétations).

5 - Fixation des indemnités de fonction attribués au maire et aux adjoints

Les indemnités du maire et des d'adjoints sont régies par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La commune a adopté le 24 juillet 2017, la proposition du gouvernement d'appliquer le maximum autorisé pour les communes situées dans la strate inférieure à 1 000 habitants .

Ainsi l'indemnité du maire est fixée à 28% de l'indice brut 1027 de la fonction publique et l'indemnité de chaque adjoint est fixée à 7%.

6 - Election de 2 délégués au syndicat d'énergie de la Haute Garonne (SDEHG)

Le SDEHG est un établissement public composé de 585 communes (toutes les communes de la Haute-Garonne , excepté la ville de Toulouse) et

de Toulouse métropole. Le syndicat est un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département. Garant d'un service public de distribution de l'électricité de qualité, le SDEHG est propriétaire du réseau d'électricité et confie son exploitation à ENEDIS (anciennement ERDF), dans le cadre d'un cahier des charges de concession.

Le syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

C. Lafon et Raymond Andouard sont candidats pour représenter la commune au SDEHG. Il n'y a pas d'autre candidat.

C. Lafon et Raymond Andouard sont élus à l'unanimité des présents (14 voix pour).

7 - Election de 3 délégués au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA)

Le SMEA ou Réseau31 intervient sur l'ensemble des compétences du cycle de l'eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, eaux pluviales, irrigation, fourniture d'eau brute... Il a été créé

en 2010 pour mettre en commun des moyens qui permettent de protéger un bien précieux : l'eau.

M.F. Blind, C Lafon et A. Mahcer sont candidats pour représenter la commune au SMEA. Il n'y a pas d'autre candidat.

M.F. Blind, C. Lafon et A. Mahcer sont élus à l'unanimité des présents (14 voix pour).

8 - désignation de 2 délégués au service public de l'eau Hers Ariège (SPEHA)

Le service public de l'eau Hers Ariège, est un syndicat regroupant 45 communes dont la mission est la production à l'usine d'eau de Calmont, le transport et la distribution de l'eau potable au travers des divers réservoirs.

Le siège se situe à MONTGEARD (31560).





M. Lacheroy et C. Lafon sont candidats pour représenter la commune au SPEHA. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Lacheroy et C. Lafon sont élus à l'unanimité des présents (14 voix pour).

Election municipale du 15 mars 2020

Liste : Ensemble pour Montesquieu		Résultats	Liste : Avenir Montesquirien	
Lacheroy Muriel	290	Inscrits : 740	Marquié Jean Claude	226
Fauré Nathalie	289		Budes de Guébriand Maurice	224
Pradel Yoann	288	Votants : 528 soit : 71%	Génolini Jean Paul	224
Crouzil Christian	285		Ferret Stéphane	220
Larroche Benoît	284	Bulletins Blancs : 6	Godon Fabrice	220
Carriere Pascal	280		Jimenez José-Manuel	219
Dehays Michèle	280	Bulletins Nuls : 15	Thon Bernard	219
Gasc Sylvain	280		Dardard Aude	218
Pouzac Emilie	280	Suffrages exprimés : 507	Darrière Marie Brigitte	218
Andouard Raymond	277		Denoy Magali	218
Blind Marie Françoise	276	Majorité absolue : 254	Lebel Sophie	215
Criado Alexandra	275		Tucic Carole	214
Fuser Patricia	275		Bénazet Christine	212
Mahcer Abdelrani	274		Bastie Thierry	211
Lafon Claude	269		Balty Pascale	210

Vos élus : l'organigramme

 Claude LAFON Maire	 Nathalie FAURÉ 1 ^{ère} Adjointe	 Sylvain GASC 2 ^{ème} Adjoint	 Abdelrani MAHCER 3 ^{ème} Adjoint	 Raymond ANDOUARD Conseiller
 Marie Françoise BLIND Conseillère	 Pascal CARRIERE Conseiller	 Alexandra CRIADO Conseillère	 Christian CROUZIL Conseiller	 Michèle DEHAYS Conseillère
 Patricia FUSER Conseillère	 Muriel LACHEROY Conseillère	 Benoît LARROCHE Conseiller	 Emilie POUZAC Conseillère	 Yoann PRADEL Conseiller

Responsable	Suppléant	COMMISSIONS COMMUNALES			
Finances	Information	Affaires scolaires	Urbanisme	Travaux	Voirie
LAFON Claude	FAURÉ Nathalie	LAFON Claude	FAURÉ Nathalie	GASC Sylvain	MAHCER Abdelrani
FAURÉ Nathalie	ANDOUARD Raymond	FAURÉ Nathalie	LARROCHE Benoît	MAHCER Abdelrani	CARRIERE Pascal
ANDOUARD Raymond	CRIADO Alexandra	FUSER Patricia	ANDOUARD Raymond	CARRIERE Pascal	CROUZIL Christian
DEHAYS Michèle	DEHAYS Michèle	MAHCER Abdelrani	BLIND Marie-Françoise	CROUZIL Christian	LACHEROY Muriel
FUSER Patricia	LAFON Claude	PEDT	MAHCER Abdelrani	FAURÉ Nathalie	LARROCHE Benoît
GASC Sylvain	POUZAC Emilie	Directrice Ecole	POUZAC Emilie	LACHEROY Muriel	PRADEL Yoann
LARROCHE Benoît		Directrice ALAE		PRADEL Yoann	
POUZAC Emilie		Animateurs bénévoles			
MAHCER Abdelrani		Délégués parents élèves			
Bois Barrat Environnement	Cimetière	Aide Administrative	Contrôle Elections	CM Enfants	Archives
CROUZIL Christian	BLIND Marie-Françoise	DEHAYS Michèle	CRIADO Alexandra	MAHCER Abdelrani	BLIND Marie-Françoise
CARRIERE Pascal	POUZAC Emilie	POUZAC Emilie	BLIND Marie-Françoise	POUZAC Emilie	LACHEROY Muriel
GASC Sylvain	CRIADO Alexandra	CRIADO Alexandra	Administration	FAURÉ Nathalie	DEHAYS Michèle
LARROCHE Benoît	DEHAYS Michèle	MAHCER Abdelrani	SAVOLDELLI Pierrette		POUZAC Emilie
POUZAC Emilie	LACHEROY Muriel		Tribunal		
PRADEL Yoann			AMIEL Denis		

DELEGUÉS au SYNDICATS					EPCI Terres Lauragais
S.M.E.A / CT 11	SDEHG	Sécurité routière	Délégué Défense	SPEHA	
LAFON Claude	LAFON Claude	BLIND Marie-Françoise	GASC Sylvain	LAFON Claude	LAFON Claude
BLIND Marie-Françoise	ANDOUARD Raymond			LACHEROY Muriel	FAURÉ Nathalie
MAHCER Abdelrani					

CCAS	
CRIADO Alexandra	AMIEL Denis
CROUZIL Christian	ESCOT Thérèse
DEHAYS Michèle	HUQUELEUX Marielle
FAURÉ Nathalie	LACHURIES Magali
GASC Sylvain	LUCAS Rose
POUZAC Emilie	THOMAS Christine

Mains Vertes
LAFON Reine
ANDOUARD Anne
FAURÉ Arlette
LAFON Joëlle

CCID
Commission communale impôts directs
Le Directeur des Finances publiques nommera 6 titulaires et 6 suppléants sur une liste de 24 personnes présentée par la mairie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Secrétariat Communication	Cellule Terrain	Cellule Logistique
Directeur Opérations Secours	LAFON Claude	ANDOUARD Raymond	CARRIERE Pascal
Responsable Actions Communales	GASC Sylvain	CRIADO Alexandra	BLIND Marie-Françoise
			POUZAC Emilie
Risques présents sur la commune	DEHAYS Michèle	CROUZIL Christian	
Rupture barrage de la Ganguise		LACHEROY Muriel	
Transport matières dangereuses (route, rail)		PRADEL Yoann	
Météorologiques :		FAURÉ Nathalie	
inondation, canicule, tempête, neige verglas, grand froid.		LARROCHE Benoît	
Séisme		FUSER Patricia	
Terroriste		MAHCER Abdelrani	

Nouvelle commission : Aide administrative

On assiste de plus en plus à un mouvement de dématérialisation des outils et procédures par l'ensemble des institutions. Cette tendance vise la simplification administrative entraînant des économies budgétaires. Néanmoins, ce type de démarche nécessite une connaissance de l'outil informatique, ses codes ainsi qu'un équipement minimum.

Or, si la majorité des usagers est autonome et habituée à la dématérialisation, certains publics peuvent se retrouver en réelle difficulté s'ils n'ont pas les connaissances ou les aides adéquates.

Aussi pour répondre aux besoins des habitants de la commune dans leurs démarches administratives (constitution de dossiers, aide à la rédaction etc..) une permanence composée d'élus sera assurée à la mairie à partir du mois d'octobre 2020.

Des informations complémentaires sur l'organisation de cette permanence seront transmises aux administrés courant septembre.

Bibliothèque

L'adhésion à la bibliothèque municipale et le prêt de livre sont gratuits, elle est située au rez-de-chaussée de la mairie à droite de l'entrée. Elle était accessible aux adultes depuis le 5 juin dans le respect des règlements sanitaires.

Nouveaux horaires ::

- Le mercredi de 16h30 à 18h avec des activités, des ateliers, contes.
- Le vendredi de **16h00 à 18h00** pour les échanges de livres.

Les bénévoles remercient les généreux donateurs de livres. Dès la rentrée du 4 septembre, en fonction des conditions sanitaires, de nouveaux livres seront à votre disposition.



Bonnes vacances

Le budget primitif 2020

Ce budget préparé par la commission « Finances » a été adopté à l'unanimité des présents le 29 juin 2020.

FONCTIONNEMENT		BP 2020
	RECETTES EXERCICE	821 038,38
R002	Report 2019	156 947,08
	TOTAL RECETTES	977 985,46
R002	Report 2018	559 610,69
	DEPENSES EXERCICE	977 985,46
61522	Entretien des bâtiments (O11)	167 999,65
	TOTAL DEPENSES	977 985,46

1 - Taux de la taxe foncière bâtie

Les constats suivants ont guidé la décision : la trésorerie qui diminue (voir ci-dessus), le taux très faible de la taxe foncière bâtie (voir tableau), et l'excédent prévisionnel net de fonctionnement insuffisant pour financer les futurs investissements (voir tableau), le conseil municipal à l'unanimité des présents a décidé : une augmentation de la taxe foncière bâtie de 8%. Cette augmentation règlementairement s'applique aussi à la taxe foncière non bâtie (elles ne peuvent pas être dissociées).

Communes voisines		
Commune	Taux 2018	Population
Montesquieu Lauragais	4,65	978
Varennès	8,49	267
St Rome	8,82	52
Rieumajou	9,32	134
St Germier	9,44	114
Vallegue	10,02	536
Montgaillard	10,38	749
Folcarde	10,48	130
Renneville	12,27	543
Montclar Lauragais	12,98	239
St Vincent	13,20	194
Seyre	14,09	132
Vieilleville	14,78	324
Lux	14,78	356
Caignac	15,29	295
Mauremont	15,58	338
Lagarde	15,95	409
Montgeard	16,40	481
Avignonet	16,42	1 466
Ayguesvives	17,65	2 638
Calmont	17,92	2 411
Vendine	18,03	284
Villeneuve	19,55	1 409
Gardouch	20,17	1 290
Bazège	20,45	3 357
Montgiscard	22,47	2 283
Saint Léon	23,29	1 262
Nailloux	25,43	3 748
Villefranche Lauragais	32,21	4 414

Excédent de fonctionnement	
Recettes Fonctionnement	821 038,38
Dépenses Fonctionnement	811 985,81
Excédent brut	9 052,57
Remboursement capital dette	53 075,00
Excédent net	-44 022,43

2 – Augmentation des tarifs publics de la cantine et de l'ALAE.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2017. L'augmentation du tarif de 15% est liée à la qualité des repas préparés sur place et à la volonté d'un approvisionnement local.

La mairie prend en charge 65% des charges de fonctionnement de l'accueil de loisirs soit 88 600 €. L'augmentation des charges de personnels, par rapport au budget, implique, une augmentation de 10%.

3 – Création d'un tarif extérieur de la cantine et de l'ALAE.

Considérant que les contribuables de Montesquieu n'ont pas à régler la totalité des frais occasionnés, une augmentation de 50% du tarif sera appliquée. Ces tarifs concernent uniquement les familles qui n'habitent plus la commune

Projet de parking à la mairie / Voirie

Ce projet consiste à améliorer le stationnement déjà existant.

Durant cet été, les agents techniques réalisent en régie l'aménagement de ce parking.

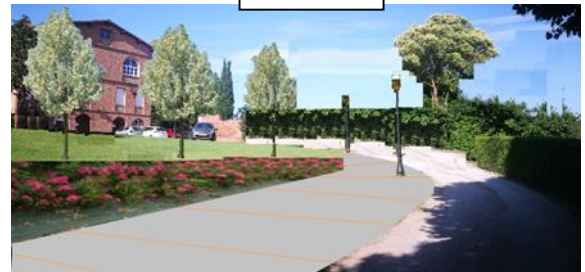
Le conseil municipal a approuvé en séance du 7 juillet 2020 ce nouvel aménagement. Il a également approuvé en séance du 29 juin, l'alignement des végétaux pour la création de places supplémentaires



Avant

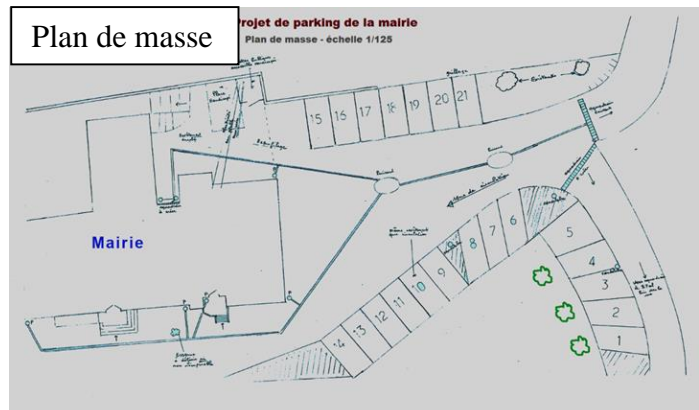


Après



Ce projet de parking répond à un besoin de stationnement au cœur du village.

Un projet avait été réalisé par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Haute-Garonne avec l'élaboration de deux scénarios. Le coût estimatif de ce projet s'élevait à environ 100 000 €. Au vue des finances de la commune, il a été décidé d'aménager des places de parking en régie avec un coût limité à environ 9 000 € qui comprend la location de matériels et l'achat des matériaux. La réflexion menée par les commissions « travaux » et « voirie » prend en compte les multi usages de cet espace.



La place devant la mairie ne sera pas modifiée. Les 21 places de parking seront concentrées plutôt sur le côté du parc en s'inspirant des pratiques des usagers. Une place de parking pour personne à mobilité réduite sera créée aux emplacements 15 et 16. Vous pouvez voir le plan de masse.

Les places 1 à 8 nécessitent un décaissement avec création d'un talus qui sera végétalisé (voir photo)

Le matériau utilisé pour le revêtement des places de parking (concassé calcaire) permettra l'infiltration des eaux pluviales. Les places de parking seront délimitées par des pavés.

Les places de 9 à 14 seront de même niveau que la pelouse afin de permettre l'aménagement de cet espace lors des festivités. Le jeune marronnier au milieu du rond de buis étant malade, il sera arraché. Des végétaux seront plantés en compensation.

Voirie : La communauté de communes a réalisé un bouchage de trous, d'autres seront bouchés par les agents techniques de la commune. Des chemins communaux seront repris à l'automne.

Ouverture de l'école sous protocole sanitaire

Période de confinement : L'équipe enseignante a mis en place la continuité pédagogique dès le lundi 16 mars 2020. Les enseignantes ont communiqué par mail avec les familles et certaines ont créé un padlet de classe.

Selon le protocole sanitaire national du 3 mai 2020

La capacité maximale étant de :

- 10 élèves en maternelle
- 15 élèves en élémentaire
- 38 enfants à la cantine
- 32 enfants à l'ALAE



Mise en place de l'accueil par l'équipe enseignante et municipale : lundi 11 et mardi 12 mai 2020.

Phase 1 : du jeudi 14 mai au vendredi 29 mai 2020.

- Accueil des élèves prioritaires lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Accueil des élèves de classes charnières (GS, CP et CM2) lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec cantine et ALAE horaires normaux.

Phase 2 : du mardi 2 au vendredi 5 juin 2020.

- Accueil des élèves prioritaires lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Accueil des élèves de la GS au CM2 à temps partiel soit 2 jours en classe par semaine avec cantine et ALAE horaires modifiés matin 8h au lieu de 7h30.



Phase 3 : du lundi 8 au vendredi 12 juin 2020.

- Accueil des élèves prioritaires lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Accueil des élèves de maternelle au moins un jour par semaine pour les PS/MS voir deux jours pour les GS.
- Accueil des élèves d'élémentaire à temps partiel soit 2 jours en classe par semaine, avec cantine et ALAE horaires modifiés matin 8h au lieu de 7h30.



Phase 4 : du lundi 15 au mardi 19 juin 2020.

Le nouveau dispositif national d'accueil 2S2C (sport, santé, culture, citoyenneté) a pour but de proposer des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, en complément des apprentissages menés en classe par les enseignants.

- Accueil des élèves de maternelle au moins un jour et demi par semaine pour les PS/MS et deux jours pour les GS et un jour en 2S2C pour les élèves prioritaires (lundi ou jeudi) avec pique-nique.
- Accueil des élèves d'élémentaire à temps partiel soit 2 jours en classe et un jour en 2S2C pour les élèves prioritaires (mardi ou vendredi) avec pique-nique.

Phase 5 : du lundi 22 au vendredi 3 juillet 2020.

- Accueil des élèves de maternelle lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.
- Accueil des 22 élèves de CP/CM1 lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Accueil des 16 CE1 et des 12 CM2 lundi et mardi en classe et jeudi et vendredi en 2S2C.
- Accueil des 10 CE2 et des 13 CM1 lundi et mardi en 2S2C et jeudi et vendredi en classe, avec cantine ou pique-nique deux fois par semaine pour les élèves d'élémentaires en 2S2C et ALAE modifiée.

Démarches administratives

Documents d'identité, permis de conduire, carte grise.

Cartes d'identité et passeport :

Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Il convient de prendre rendez-vous et nous vous conseillons de vous y prendre suffisamment à l'avance.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne sur le site :

<https://ants.gouv.fr/>.

Si cela ne vous est pas possible, vous pouvez demander l'imprimé à la mairie concernée qui vous indiquera les pièces à fournir avec votre demande.

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- être majeur au moment de la délivrance.
- la carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

Permis de conduire :

Perte :

La déclaration de perte se fait en même temps que la demande de nouveau permis.

La démarche se fait via le site de l'ANTS.

Vous avez besoin des éléments suivants :

- une photo d'identité ou une photo-signature numérique.
- pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité, justificatif de domicile).
- carte bancaire.

Paiement en ligne (25 €).

Vol :

Vous devez faire une déclaration de vol au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Un récépissé vous est alors remis pour vous permettre de conduire uniquement en France. Le récépissé remplace le permis pendant 2 mois. Durant cette période, vous devez demander un nouveau permis de conduire ou un duplicata.

Puis vous faites votre demande via le site de l'ANTS comme indiqué précédemment.

Carte grise :

La démarche s'effectue soit en ligne sur le site de l'ANTS, soit auprès d'un professionnel habilité. Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche dans une Maison de services au public.

Maison de services au public

Terres du Lauragais

1, rue de la République 31560 Nailloux

Tél : 05 34 66 91 64

Mail : msap.tdlsud@terres-du-lauragais.fr

Horaires

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi : 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Jeudi : 13h30 à 17h00

Vendredi : 19h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Commémoration du 14 juillet 1789

Compte tenu de l'épidémie et des manifestations annulées et en particulier celle de la fête locale, les élus du conseil municipal ont décidé de déposer une gerbe au monument aux morts ce 14 juillet, sans public.

Les événements de ce mardi 14 juillet 1789 ont été évoqués par M. le maire.

LE MARDI 14 JUILLET 1789

Elle commémore deux dates : le 14 juillet 1789 la prise de la Bastille par les Parisiens et le 14 juillet 1790 la fête de la Fédération qui célébrait le premier anniversaire.



Contexte historique.:

Période de vide gouvernemental,

Crise économique, tensions politiques

Agitation du peuple parisien à la suite du renvoi, par Louis XVI, de Jacques Necker Ministre d'Etat soutenu par le peuple

Les faits :

A 10 h, les émeutiers s'emparent des fusils entreposés aux Invalides.

A 10 h 30, une délégation de l'Assemblée des Electeurs se rend à la Bastille pour ouvrir la voie des négociations avec le gouverneur Bernard-René Jordan de Launay. Elle a pour mission de demander le retrait des canons et la distribution de la poudre et des balles.

A 11 h 30, une deuxième délégation se rend à la Bastille. Le gouverneur s'engage à ne pas prendre l'initiative des tirs.

Une explosion, prise à tort par les émeutiers comme une canonnade du gouverneur, déclenche les premiers assauts. Des émeutiers pénètrent dans l'enceinte par le toit et attaquent à coups de hache les chaînes du pont-levis.

A 13 h 30, les 82 invalides défenseurs de la Bastille et 32 soldats suisses ouvrent le feu sur les émeutiers qui continuent leurs assauts.

A 14 h une troisième délégation se rend à la Bastille mais n'obtient rien du marquis de Launay. C'est donc par la force qu'ils comptent prendre la forteresse.

A 15 h 30, un détachement de 61 garde-françaises se présentent au milieu d'une fusillade devant la Bastille traînant 5 pièces de canon et un mortier. La porte cède sous les coups et la foule se précipite à l'intérieur, mais les Gardes-Françaises, conservant tout leur sang-froid, forment une barrière au-delà du pont et sauvent la vie à des milliers de personnes qui seraient tombées dans le fossé.

A 17 h, le marquis de Launay, isolé avec sa garnison ; négocie l'ouverture des portes sur promesse des assiégeants qu'aucune exécution n'aura lieu après la reddition. La garnison de la Bastille, prisonnière, est conduite à l'hôtel de ville pour être jugée. En chemin le marquis de Launay est roué de coups et massacré à coups de sabre.

Les émeutiers ont perdu une centaine des leurs et dénombrent 73 blessés. Sept captifs sont libérés.

Après le 14 juillet 1789 :

La Bastille fut démolie à partir du 15 juillet. La Fête de la Fédération célébrée le jour anniversaire de la prise de la Bastille. Organisée par l'Assemblée constituante le 14 juillet 1790, elle a rassemblé 50 000 hommes armés qui ont défilé devant 300 000 personnes au champ-de-Mars. Une messe sur l'autel de la patrie fut célébrée par Talleyrand avec l'aide de 300 prêtres.

Serment du roi Louis XVI à la Constitution,

Serment de La Fayette au roi, à la nation et à la Constitution.

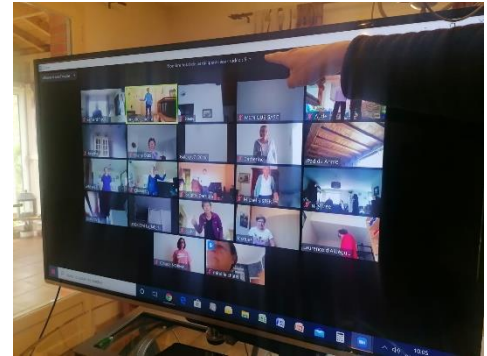
Association Gymnastique Montesquirienne

L'association Gymnastique Montesquirienne, comme toutes les autres associations, a vu ses activités bouleversées par les mesures destinées à contrer la pandémie due au coronavirus. Elle a été obligée de s'adapter aux contraintes de confinement strict décrétées à compter du 16 mars

Les séances du mardi avec les enfants ont été annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire, et il a été proposé aux parents le remboursement du 3^{ème} trimestre.

Pour les adultes, les séances ne pouvant plus se tenir en intérieur sous la halle, Brigitte a mis en place, dès le 23 mars, des séances « en ligne » grâce à l'application Zoom.

Quelques heures avant la séance, un lien était envoyé aux adhérent.es par courrier électronique, leur permettant de se connecter pour participer au cours. Nous pouvions ainsi voir celles et ceux qui disposaient d'une webcam apparaître sur l'écran (voir photo 1), et les participant.es pouvaient échanger avant et après le cours que Brigitte donnait en direct depuis son domicile. Deux séances quotidiennes (10h et 19h) étaient proposées 5 jours/7 en gym cardio et douce en alternance.



Beaucoup de participant.es ont exprimé leur reconnaissance pour cette initiative et nous ont fait part de leur plaisir d'avoir l'occasion de pratiquer des exercices physiques, mais aussi de rompre un peu l'isolement et de communiquer avec les autres membres du groupe.

A partir du 25 mai, lorsque les mesures de confinement ont été adoucies, les cours de Gym ont continué en extérieur, au stade municipal (voir photo 2), en respectant les consignes officielles (groupe de moins de 10 personnes et distanciation sociale), sauf lorsque la météo nous obligeait à reprendre les cours par internet. L'association remercie donc très chaleureusement Brigitte pour son initiative, sa disponibilité et sa gentillesse qui s'ajoutent à ses qualités pédagogiques et humaines dans l'animation du groupe.



Une autre conséquence de la covid-19 concerne l'impossibilité de partager du matériel entre les participant.es. C'est pourquoi nous avons proposé de vendre le matériel de l'association (tapis, haltères, rubans, etc) au tarif de 18 euros pour le kit Gym douce ou Gym Cardio, 22 euros pour le kit complet. Des kits sont encore disponibles et peuvent être réservés par courrier électronique. Il est évident qu'à partir de la rentrée, chaque participant.e devra amener son propre matériel, sauf pour les équipements « lourds » comme les steps ou les barres lestées (qui seront désinfectés après chaque usage)

Horaires des cours et tarifs :

Pour l'année prochaine, nous espérons pouvoir reprendre les cours dans des conditions « normales » aux horaires habituels :

- Lundi : 18h30 et 19h30 pour la gym cardio
- Mardi : 10h30 pour la gym douce et la gym nature en alternance
- Jeudi : 18h30 pour la gym douce et 19h30 pour la gym cardio.
- Mardi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30 : gym "enfants" (selon, l'âge)

Associations

Selon le nombre d'inscriptions, la séance supplémentaire expérimentée cette année en Gym douce le jeudi à 17h30 pourra être rétablie.

Les tarifs de cette année, votés en assemblée générale en janvier, sont :

- 165 euros pour un adulte (qui donne accès à tous les cours)
- 120 euros pour un enfant.

Les inscriptions se feront le mardi 1^{er} septembre de 16h à 18h30 sous la halle, ou par un message envoyé à notre adresse électronique : gymnastique.montesquieu@laposte.net

Les cours débuteront le lundi 7 septembre 2020

Nous proposons des cours d'essai gratuits. N'hésitez pas à en profiter !

Enfin, il est toujours utile de rappeler les bienfaits d'une pratique physique régulière (gymnastique, marche, et autres activités) sur la motricité (renforcement musculaire et cardio-vasculaire, souplesse articulaire, équilibre, coordination des mouvements, etc.), les fonctions psychologiques (mémoire, concentration, etc.), et, plus généralement, dans la prévention des effets de l'avancée en âge. Et sans oublier l'importance des contacts sociaux lors des pratiques collectives. Ceci est d'autant plus important en cette période d'incertitude sanitaire.

Nous espérons donc vous retrouver toujours plus motivé.es et nombreux à la rentrée.

Le bureau

Laurence D'Aldéguier (présidente)

Sylvie Lelièvre (trésorière)

Bernard Thon (secrétaire)

Et notre professeure : Brigitte Génolini

ASSOCIATION du FESTIVAL d'ORGUES de BARBARIE

"Face aux incertitudes liées au Covid 19 et pour assurer la sécurité de tous, l'association du festival d'Orgue de Barbarie a pris la décision d'annuler le festival.

Nous vous donnons rendez-vous au prochain festival".

Rani Mahcer

Président du festival
d'Orgue de Barbarie



ASSOCIATION SD SWING

L'année 2019/2020, pour notre association de danse, s'est terminée comme pour tant d'autres le 17 mars 2020 pour cause de pandémie. Après une dernière soirée le 25 janvier, précédée d'un stage de shim sham, les dates des 28 mars et 9 mai ont dû être annulées, ainsi que les cours des danses rock, salsa et lindy hop.

En souhaitant que la période estivale mette définitivement fin à cet épisode viral, nous donnons rendez-vous aux élèves des cours pour la reprise de septembre le mardi 22, si les conditions sanitaires le permettent.



Les soirées dansantes prévues aux dates des 19 septembre et 7 novembre sont également maintenues aux mêmes conditions.

Bel été à toutes et à tous. Et à très bientôt sur la piste de danse !

Contacts : Magali : 06 52 60 19 87 – Serge : 06 86 73 67 23

Mail : denoy.magali@sfr.fr ou sdswing@sfr.fr

Et consultez notre site : <https://sdswing.org>

Nouvelle association : SHANTI YOGA

Association Loi 1901 créée par Margaux Zuppel, habitant Grande rue Saint jacques, déclarée en Préfecture le 22 janvier 2020.

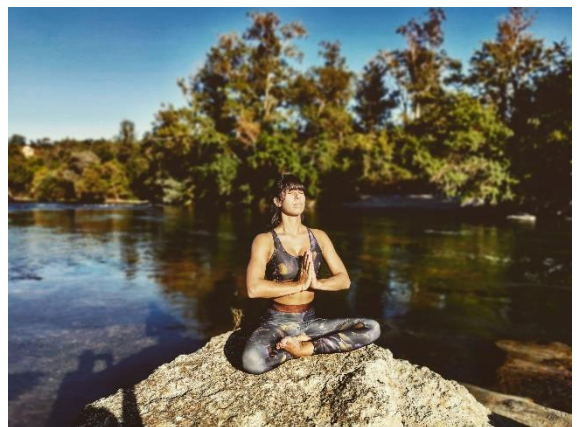
"Yoga Vinyasa"

Venez pratiquer le Yoga Vinyasa, un enchaînement tonique et fluide de postures rythmées par la respiration. C'est une pratique qui apporte force, souplesse, concentration, mais aussi détente et calme intérieur.

Professeur de Yoga depuis trois ans, j'ai suivi une formation de 200 H en Inde, aujourd'hui je propose des cours qui se déroulent dans le respect, la confiance et la bienveillance de chacun.

Apprenez à lâcher prise et à explorer votre énergie. 🧘
Tous niveaux acceptés.

Contact : margaux.zuppel@gmail.com



Séances prévues le vendredi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes, la première le 4 septembre.

L'Association communale de chasse agréée ACCA

Les mesures gouvernementales de lutte contre le covid 19 nous ont obligé d'annuler la tenue de l'assemblée générale annuelle. Le bureau s'est réuni le 12.06.2020 pour traiter les affaires les plus urgentes, le remplacement de notre trésorier et ami ZACCARIA Claude malheureusement décédé trop tôt et de notre secrétaire PINEL Maxime démissionnaire a été à l'ordre du jour. A l'unanimité FAURE Arnaud comme secrétaire et CARRIERE Pascal comme trésorier ont été élus.

Pour la saison 2020/2021, le bureau se compose de la façon suivante :

- Président : BANDIERA Gabriel (06.74.52.98.39)
- Vice- Président : LACROIX Hubert
- Secrétaire : FAURE Arnaud
- Trésorier : CARRIERE Pascal
- Membres : PINEL Nicolas, RAMADE Yvan, PINEL Maxime, SCANSANI Albert

Le règlement de l'ACCA de Montesquieu Lauragais pour la saison 2019/2020 s'appliquera pour les prochaines saisons sans aucune modification.

Prélèvements saison 2019/2020 :

- 24 sangliers
- 19 chevreuils en battues
- 6 chevreuils en tir d'été
- 5 renards (je remercie la famille POUZAC pour ces prélèvements)



Une grande partie des carnets de prélèvement du petit gibier n'ayant pas été rendue nous n'avons pas pu recenser le petit gibier pour la saison 2019/2020.

La saison s'est déroulée d'une façon très satisfaisante. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour la prochaine saison en espérant que le covid 19 ne vienne pas la perturber.

Le Président

Les Amis du Thé dansant

La saison 2019/2020 s'est terminée pour notre association le 17 mars 2020. Les mesures prises pour lutter contre le coronavirus nous ont contraint d'annuler les deux thés dansants prévus les 22 mars et 26 avril 2020.

La prochaine manifestation aura lieu le dimanche 11 octobre 2020 avec l'orchestre Benoit Renaille, si la situation sanitaire le permet.

REVEILLON DU 31 DECEMBRE 2020 (toujours sous conditions sanitaires)

Pour la troisième année consécutive, notre association organise le réveillon de la Saint Sylvestre. Le rendez-vous est déjà pris avec l'orchestre Benoit Renaille.

Contacts 06 38 62 51 21 - 06 71 64 98 12

Bonnes vacances à tous et au plaisir de se retrouver sur la piste de danse.

Calendrier des prochaines manifestations

sous réserve des prescriptions sanitaires



Samedi 19 septembre: soirée dansante organisée par SD Swing.

Samedi 26 septembre : soirée organisée par Briqu'à Brass

Samedi 3 octobre : soirée organisée par Briqu'à Brass

Dimanche 11 octobre: thé dansant organisé par les Amis du Thé Dansant.

Samedi 7 novembre: soirée dansante organisée par SD Swing.

Dimanche 15 novembre : Halloween organisé par l'APE.

Dimanche 22 novembre: thé dansant organisé par les Amis du Thé Dansant.

Dimanche 5 décembre : Noël des Aînés organisé par les Aînés Montesquiens

Samedi 12 décembre : Noël de l'école organisé par l'APE.

Jeudi 31 décembre : réveillon organisé par les Amis du Thé Dansant.

Professionnels du village

Aménagement intérieur (conseil, conception, événements monobulle Juliette Lenaerts : 06.20.75.47.75 - www.monobulle.com)

Courtier en prêts immobiliers rachats de crédits, Freddy Bobichon : 06.24.30.55.55
freddy.bobichon@financesetmoi.com

Cap Bonbon vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... : 06.37.09.99.18
capbonbon31@gmail.com

Maison d'hôtes «le Fleurat» 06 40 51 37 49 c.nathalie66@hotmail.fr

SAFTI conseiller en immobilier : 06.16.18.05.97, franck.catala@safti.fr

Pisco Façade neuf , rénovation, isolation extérieure : 06.28.54.04.09, piscofacades@gmail.com

Réflexologie plantaire et palmaire Monique Gasc : 06.77.01.14.43, moniquegasc@wanadoo.fr

Horticulteur Christophe 05.61.27.13.43 ou 06.89.84.37.41

Paysagiste, entretien de jardin Yoann Pradel : 06.73.48.63.27, yoann.pradel@hotmail.fr

Entretien espaces verts Florian Saffon : 05.61.81.55.09 ou 06.78.01.78.53

Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage, BUC Paysages,
Alexandre Buc : 06.78.45.93.76, buc.paysages@orange.fr

Éleveur de volailles Gérald Jeannerot : 06.88.22.76.75

Terrassement, assainissement JBF Jean-Bernard Filippetto : 06.60.28.36.52

Transport BTB terrassement, travaux divers Thierry Bastié : 06.68.91.68.66

Menuiserie, isolation, placoplâtre « Promenons-nous dans le bois », Thomas Boilevin :
06.80.96.62.86, thomas_boilevin@yahoo.fr



Coiffure à domicile Geneviève Saffon : 05.61.81.55.09

Maison d'hôtes de Bigot, chambres, gîtes, salle de réception Mme & M. Joseph Pinel :
05.61.27.02.83

Maison d'hôtes «la bastide de Négra» 06 67 84 69 84 ; labastidenegra.fr
la.bastide.de.negra@gmail.com

Consommons nos vêtements autrement «Midi à ta porte» Hanna Bréchnac : 06.87.21.47.82

Taxi Philippe Bettinger 06.19.55.29.97

Vente de véhicules automobiles d'occasion MG AUTOSTORE Mickael Gomez : 06.58.46.71.93
contactmgautostore@gmail.com

Agent général d'assurance AXA, prévoyance et patrimoine Isabelle Aurat : 07.87.08.32.66
agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr

**Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages
«Art'Air-édition»**, Pascale et Marc Balty : 06.06.60.09.88, contact@artair.fr

Assistantes maternelles en exercice sur la commune :

- Christine Bénazet : 06.84.66.27.87
- Marie-José Cavat : 05.34.66.42.31
- Véronique Ferrer : 06.24.90.10.41
- Sylvie Filippetto : 06.12.39.43.91
- Blandine Merlaud : 05.34.66.19.78 ou 06.89.71.50.95
- Aude Molon-Prim : 06.66.56.36.86 - aude_prim@msn.com



Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique



Pluviométrie

janvier : 60 mm - février : 30 mm - mars : 58 mm
avril : 53 mm - mai : 58 mm - juin : 88 mm.



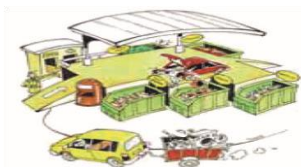
Boîtes à lettres. Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



Transport bus ligne 83

<https://transports.haute-garonne.fr/index.php?n=83>

Salles sur l'Hers – Toulouse //// Toulouse – Salles sur l'Hers



Déchetterie de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Les pneumatiques VL sont admis.



Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).

Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.



Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €.

Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.



Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.



Vacances scolaires

Du vendredi 3 juillet 2020 au soir au mardi 1^{er} septembre 2020 au matin.



Fermeture du secrétariat de mairie et de l'agence postale.

Ils seront fermés du 10 au 14 août 2020.

Merci de votre compréhension.



Bienvenue aux nouveaux arrivants.

N'hésitez pas à passer au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées.

Nous vous en remercions.

Mairie et agence postale communale

Tél : 05.61.81.63.45 - **Fax** : 05.62.71.29.60

E-mail : montesquieu.mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public

	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 18h
Mardi		14h - 18h
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	14h - 18h
Vendredi		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	

Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du 10 au 14 août 2020 inclus

Permanence de Monsieur le maire : lundi de 17h à 18h - samedi de 10h à 12h

Services Médicaments pour les personnes isolées

Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire

École : tél. 05.61.81.63.38

Cantine scolaire : tél. 05.61.27.25.91

Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : tél. 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Pendant les vacances, elle est ouverte en juillet tous les vendredis de 16h00 à 18h00 et fermée au mois d'août.

Hors période de vacances, les horaires d'ouverture sont : tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h00 à 18h00

39 66 allo docteur

Un numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées

M. l'abbé Régis L'Huillier

Presbytère - 19 place Gambetta - 31 290 Villefranche de Lauragais - Tél : 05.61.81.62.18

Le défibrillateur est situé



sur la façade de la mairie